

## Descriptif de module

**Domaine :** Economie & Services  
**Filière :** Economie d'entreprise  
**Option :** Finance et gouvernance d'entreprise

### 1. Intitulé de module **Lutte contre la fraude et la corruption en entreprise** **2024-2025**

**Code :** 5op390

**Type de formation :**

Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres :

**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres :

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres :

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps  
 Autres :

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :**

- Français  Italien  
 Allemand  Anglais  
 Autres :

### 3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2  
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-e-s EES et 5 et 6 pour les étudiant-e-s EEW  
 Pas de prérequis  
 Autres :

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- ✓ Comprendre les enjeux soulevés par les risques de fraude et de corruption.
- ✓ Connaître différents types et schémas de fraude et de corruption.
- ✓ Appréhender le dispositif juridique et normatif de lutte contre la fraude et la corruption, et comprendre les responsabilités managériales ainsi que les responsabilités de la gouvernance, y afférentes.
- ✓ Connaître différents facteurs de risque et savoir formuler les grandes lignes d'une stratégie de prévention, en s'appuyant notamment sur le cadre de contrôle interne COSO.
- ✓ Connaître certains moyens de prévention et de réponse : programme de formation et sensibilisation, enquête interne, sanction disciplinaire, action en justice.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

1. Les phénomènes de fraude et de corruption : définitions, acteurs, contextes, enjeux pour l'entreprise et ses dirigeants.
2. Schémas de fraude, facteurs de risque et signes d'alerte. Cas et exercices pratiques : détection et établissement de faits.
3. Situations et modes de corruption. Cas pratique : établissement de faits, analyse d'impact et discussion.
4. Facteurs de risque organisationnels et humains.
5. Revue du cadre de contrôle interne COSO et application à la gestion des risques de fraude et de corruption.
6. Mise en place d'un programme global d'intégrité au sein de l'entreprise. Cas pratique par étapes.
7. Diversité des programmes de prévention et analyse comportementale
8. Les sanctions : mesures disciplinaires ; implications civiles et pénales.
9. L'enquête interne : objectifs, contraintes, risques et techniques.
10. Détermination d'une stratégie de prévention et contrôle de la Fraude et de la corruption. Cas pratique d'une détermination de stratégie en temps réel.

## 6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

- Dans le cadre de l'enseignement, la présentation des outils professionnels utilisant l'intelligence artificielle sera faite (Cycle de prévention pour les simulations de cas, systèmes de triage, recours à l'Intelligence Artificielle pour les traductions).
- Le recours à l'intelligence artificielle, avec citation, sera possible dans le cadre de l'élaboration du cas pratique AlgoSols. Un système de référencement des questions utilisées à cet effet sera nécessaire.
- Dans le cadre de l'évaluation, l'intelligence artificielle ne sera pas utilisée

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s optionnel-s selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant- e-s avant les évaluations).
- Semaine 15 : Evaluations orales autorisées.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-e-s répétant ce module durant la présente année académique.

## 8. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités :

### **Autres modalités de remédiation**

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

## 9. Bibliographie

- Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (second edition, 2023) Fraud Risk Management Guide, COSO.
- Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (2017) Enterprise Risk Management, COSO.
- Ouaniche, M. (2015) La fraude en entreprise, 2<sup>ème</sup> édition, Maxima.
- Gallet, O., (2014) Halte aux fraudes - Guide pour managers et auditeurs, 3<sup>ème</sup> édition, Dunod.